

<https://www.francetransactions.com/assurance-vie/MIF-intergenerations.html>



MIF INTERGENERATIONS

- Assurance-vie -



Date de mise en ligne : mercredi 19 octobre 2016

Copyright © Guide épargne - France Transactions - Tous droits réservés

La MIF a conçu le contrat d'assurance vie MIF Intergénération, un placement sûr, pour permettre de constituer un capital que vous destinez à un enfant le moment venu, tout en conservant la possibilité d'en disposer pour vous-même en cas de besoin. À la souscription, vous désignez un enfant bénéficiaire en cas de décès et un terme à votre contrat. À tout moment, vous conservez votre faculté de rachat sur le contrat.

Parent, grand-parent, oncle, tante, parrain, marraine...

Les proches de la famille de l'enfant sont souvent inquiets pour son avenir. C'est pourquoi, ils préfèrent opter pour un placement 100% sécurisé, orienté uniquement autour d'un fonds euros. Si ce choix est pour le moins discutable, l'horizon de placement étant lointain, force est de constater que c'est bien les contrats en euros qui recueillent le plus de succès, même sur les contrats multi-supports.